

Avis de sinistre tardif et communications internes chez l'assureur

Par Dominique Vézina

La Cour d'appel dans *Compagnie d'assurance Continental c. Laboratoires Bio-Recherches Ltée*, (500-09-004597-977 le 16 février 2001) vient de confirmer la validité d'un avis de sinistre envoyé, au plus tôt 52 jours ou au plus tard 5 mois après la découverte du sinistre, pour le motif que même sous l'ancien droit, l'assureur devait alléguer et prouver le préjudice.

Il est intéressant de noter qu'un avis avait été transmis par le courtier au service de la souscription du siège social de Toronto le 30 mai 1991, et que l'assureur (service des réclamations) ne peut se plaindre de n'avoir été avisé que le 11 juillet 1991. Le juge Robert écrit :



« En réalité, c'est parce que l'un des services du siège social de Continental à Toronto a négligé de diriger vers la personne idoine la dénonciation reçue que le service des réclamations fut lent à réagir. Cela ne signifie cependant pas que l'assureur n'était pas prévenu. »

Les assureurs seraient bien avisés de donner des directives internes adéquates pour éviter de telles situations.

Dominique Vézina



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS



Dominique Vézina est membre du Barreau du Québec depuis 1988 et se spécialise en droit des assurances.

Vous pouvez communiquer avec les membres suivants du groupe du Assurance générale et de dommages pour toute question relative à ce bulletin.

à nos bureaux de Montréal

Edouard Baudry
Anne Bélanger
Jean Bélanger
Marie-Claude Cantin
Michel Caron
Paul Cartier
Isabelle Casavant
Jean-Pierre Casavant
Louise Cérat
Louis Charette
Julie Cousineau
Daniel Alain Dagenais
François Duprat
Nicolas Gagnon
Sébastien Guénette
Jean Hébert
Odette Jobin-Laberge
Bernard Larocque
Jean-François Lepage
Robert Mason
Pamela McGovern
Jacques Nols
J. Vincent O'Donnell
Janet Oh
Dina Raphaël
André René
Ian Rose
Jean Saint-Onge
Évelyne Verrier
Dominique Vézina
Richard Wagner

à nos bureaux de Québec:

Pierre Cantin
Philippe Cantin
Pierre F. Carter
Pierre Gourdeau
Claude M. Jarry
Claude Larose
Jean-François Pichette
Marie-Elaine Racine

à nos bureaux d'Ottawa

Brian Elkin
Patricia Lawson
Alexandra LeBlanc

Montréal

Bureau 4000
1, Place Ville Marie
Montréal (Québec)
H3B 4M4

Téléphone :
(514) 871-1522
Télécopieur :
(514) 871-8977

Québec

Bureau 500
925, chemin Saint-Louis
Québec (Québec)
G1S 1C1

Téléphone :
(418) 688-5000
Télécopieur :
(418) 688-3458

Laval

Bureau 500
3080, boul. Le Carrefour
Laval (Québec)
H7T 2R5

Téléphone :
(450) 978-8100
Télécopieur :
(450) 978-8111

Ottawa

Bureau 1810
360, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1R 7X7

Téléphone :
(613) 594-4936
Télécopieur :
(613) 594-8783

Site Web

www.laverydebilly.com

Droit de reproduction réservé. Ce bulletin destiné à notre clientèle fournit des commentaires généraux sur les développements récents du droit. Les textes ne constituent pas un avis juridique. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.